
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

Présents : Bureau du Conseil municipal : Mme F. GAUTIER, Présidente
M. E. CURTET, vice-Président
M. M. FALQUET, secrétaire

Membres du Conseil municipal : Mmes A. de COULON, C. LAPAIRE,
B. LEITNER-RIAT, P. REYMOND, C. VIQUERAT,
R. ZWYSSIG-VESTI

MM. P. AMBROSETTI, D. AZARPEY, F. FREY,
D. GENIER, A. GIANNASI, A. KAELIN, J. PONTI,
R. SUTTER, R. WENGER

Membres du Conseil administratif : M. P. THORENS, Maire
M. M. GOEHRING, Conseiller administratif
Mme F. de PLANTA, Conseillère administrative

Excusés : MM. N. BIRCHLER, I. FALQUET, J.-M. HAINAUT.

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00. Elle salue le Maire, les Conseillers administratifs, les Conseillers municipaux, le personnel administratif, ainsi que le public. Elle souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance plénière du 25 avril 2016.

Mme la Présidente annonce que MM. N. BIRCHLER, I. FALQUET et J.-M. HAINAUT sont excusés.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapport administratif 2015

Mme la Présidente informe que le rapport administratif 2015 a été inséré sur CMNet avec les annexes de cette séance. Les Conseillers municipaux peuvent faire part de leurs remarques à Mme Loraine LECLERCQ, d'ici la prochaine séance du Conseil municipal du 9 mai 2016. Elle invite chacun à le lire.

Voyage du Conseil municipal

Mme la Présidente indique que les documents de voyage ont été distribués sur chaque place. Elle donne quelques détails concernant ce voyage. Elle remercie Mme Anne PENET pour l'aide apportée à la préparation de ce voyage.

Pétition contre l'aménagement d'un point de récupération et l'aménagement pour la voirie communale d'un dépôt de stockage sur la parcelle N°8216, sise à la route d'Hermance (DD 108628/1) du 25 janvier 2016

Mme la Présidente donne lecture d'un courrier daté du 8 avril 2016 reçu de la part des représentants des signataires de la pétition.

« Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir reçus ce mardi 5 en vos locaux et d'avoir écouté nos griefs relatifs au projet d'aménagement d'un point de récupération et de stockage sur la parcelle no. 8216.

Nous regrettons toutefois d'avoir été écoutés mais guère entendus. Vous minimisez les aspects négatifs du projet qui paraissent pourtant évidents :



1) **Sécurité.** Vous vous retranchez derrière l'avis de la DGT. Mais le simple bon sens et l'observation des lieux indiquent que l'on va créer, dans un double virage en « S » et sur une route cantonale à fort trafic, un point de fixation accidentogène avec ralentissements intempestifs, entrées/sorties de véhicules et coupures de route des usagers venant de Collonge. Ceci à l'endroit où passent des files de collégiens se rendant au CO Bois-Caran via le chemin (privé) des Poses-Longues. Nous sommes donc convaincus que vous-sous-estimez largement le risque de ce projet sous cet aspect sécuritaire.

2) **Nuisances.** Malgré les nouveaux matériaux que vous nous avez décrits, il est évident que les riverains d'une déchetterie subissent de nombreuses nuisances. Situés à 15 m. de la parcelle en surplomb, les habitants de chemin de Margencel devraient subir de nouvelles nuisances visuelles, sonores et olfactives en plus d'un surcroît de pollution généré par le trafic de la déchetterie. Idem pour les habitants du chemin des Poses-Longues, chemin privé qui subira de plus un accroissement de son trafic provenant des « recycleurs » des chemins de Mancy et attenants, qui préféreront à n'en pas douter faire 50 m. à pied plutôt que tout le tour en voiture. Bref, nous sommes d'avis que là aussi vous sous-estimez les nuisances générées par un point de récupération à cet endroit, et qui s'ajouteraient à celles que nous supportons déjà à proximité de la route d'Hermance.

3) **Dévalorisation patrimoniale.** Vous n'avez pas souhaité traiter le sujet et pourtant je vous assure qu'il nous tient à cœur. L'installation d'une déchetterie si proche des villas induit inmanquablement une péjoration de la valeur de ces biens. Aussi bien dans une vision marchande que dans une optique de transmission patrimoniale, vous comprendrez aisément que nous ne pourrions pas accepter cet état de fait sans une réaction appropriée.

En conclusion, nous contestons l'opportunité de ce projet qui va à l'encontre du Plan Directeur communal 2013 qui prévoyait d'autres emplacements, et réitérons notre opposition en vous priant de bien vouloir trouver un autre endroit pour cet équipement.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et dans l'attente de développements ultérieurs, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Pour les pétitionnaires : M. et Mme Rabih CHANAN, M. et Mme Ernest KLOSSNER, M. Pascal JACQUERIOZ. »

Plateforme Polijeunes

Mme la Présidente fait part d'un courrier daté du 18 avril 2016 adressé aux Présidents des Conseils municipaux concernant la plateforme Polijeunes.

« Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Imaginée et élaborée par des jeunes conseillers municipaux aux profils et sensibilités diverses, la plateforme Polijeunes a pour but de permettre aux jeunes de s'exprimer sur la politique en général, les enjeux communaux en particulier. Les jeunes, élus ou non, pourront ainsi proposer leur vision de la politique d'une commune et faire part des projets qu'ils souhaiteraient voir réaliser.

D'une part, la plateforme a pour objectif de fournir aux conseillers municipaux une base de projets qui, réalisés avec succès dans une commune, pourraient être repris dans une autre. De même, les actions, expériences et perceptions des élus municipaux pourront être relatés afin d'en faire profiter le plus grand nombre. D'autre part, Polijeunes permettra de produire des articles de qualité visant à intéresser les jeunes à la politique municipale et les inciter à s'investir de manière associative ou partisane en faveur de leur commune.

Les enjeux politiques communaux ne sont pas suffisamment exposés comparativement à ce qu'ils apportent dans le débat politique. Des décisions impactant fortement la vie au jour le jour des citoyens se prennent au niveau municipal et de véritables enjeux de qualité de vie doivent être exposés et discutés.



La plateforme est accessible via le lien : www.polijeunes.ch et les articles et réactions rédigées par des jeunes peuvent être adressés à l'adresse polijeunes@gmail.com.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

Les administrateurs de Polijeunes : Bruno da SILVA, Maxime WALDER, Nicolas FOURNIER, Adrien RUFENER, Conseillers municipaux. »

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2016

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal du 14 mars 2016. Comme ce n'est pas le cas, **Mme la Présidente** passe au vote d'approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2016.

A l'unanimité (17 oui), le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 mars 2016 est approuvé.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

3. PRESENTATION DES COMPTES 2015

Mme la Présidente cède la parole à M. GOEHRING pour la présentation des comptes 2015.

M. GOEHRING commente les différentes diapositives qui composent sa présentation (document joint au procès-verbal).

Au cours de sa présentation, **M. GOEHRING** fait remarquer la grande différence entre l'évaluation de la valeur du centime additionnel donnée par l'Etat au moment de l'établissement du budget et celle transmise au moment du bouclage des comptes. Il précise que cette différence explique que la Commune enregistre un boni de 5'264'496.10 F. Il ajoute que c'est la première année qu'un tel écart est constaté entre les évaluations transmises par l'Etat au mois d'octobre et celles reçues à la fin du mois de février. Il ajoute que la principale raison de cet écart est le rattrapage de taxation des personnes physiques des années antérieures.

M. GOEHRING conclut sa présentation en proposant que ce boni exceptionnel soit attribué intégralement à la réserve conjoncturelle créée en fin d'année 2015.

Une fois la présentation terminée, **M. GOEHRING** parcourt les documents suivants. Il demande aux Conseillers municipaux de l'interrompre s'ils ont des questions particulières.

→ Bilan d'entrée au 1^{er} janvier 2015

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Bilan au 31 décembre 2015

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Compte de fonctionnement au 31 décembre 2015

Mme la Présidente passe la parole à M. AMBROSETTI.



Page 7

M. AMBROSETTI demande si, entre 2013 et 2015, la Commune a dépensé environ 5 millions de plus.

M. GOEHRING explique que le montant de 5'264'496.10 F est le bénéfice 2015. Il s'agit de la différence entre les charges et les revenus. La seule manière de connaître les revenus, c'est de demander la valeur du centime à l'Etat.

M. AMBROSETTI demande si ce tableau est donc fourni par l'Etat.

M. GOEHRING répond que non. L'Etat donne la valeur du centime, cette valeur est introduite dans ce tableau, avec toutes les autres dépenses, et la différence qui en résulte est le bénéfice.

M. AMBROSETTI se demande alors si la valeur du centime n'est pas trop élevée.

M. GOEHRING explique qu'il faut rester très prudent avec ce bénéfice, sachant qu'il est principalement dû à un rattrapage sur l'imposition des personnes physiques des exercices antérieurs. Cela ne représente aucunement l'avenir.

M. AMBROSETTI demande s'il existe un moyen de savoir quelle sera la marge d'erreur.

M. GOEHRING répond qu'il faut attendre les prochaines prévisions sur la valeur du centime que l'Etat va transmettre au mois de mai, afin de voir si elles sont toujours les mêmes ou pas.

M. AMBROSETTI demande si certaines dépenses qui n'ont pas été effectuées à cause des mauvaises prévisions fiscales peuvent alors être envisagées.

M. GOEHRING rappelle que ceci dépendra des prévisions sur la valeur du centime du mois de mai prochain, mais il n'est pas possible d'utiliser le boni de l'année 2015. Le seul moyen de pouvoir utiliser une partie de ce boni, est de faire un exercice déficitaire. Si un exercice se conclut avec un résultat négatif, il sera alors possible de combler ce manque en puisant dans la fortune.

Mme la Présidente passe la parole à **M. THORENS**.

M. THORENS souligne que ce résultat démontre la difficulté des finances communales. Il rappelle que toutes les prévisions fiscales reçues de la part du Canton durant l'année 2015 étaient mauvaises et que ceci a eu pour conséquence de demander à l'administration de réduire de 6% les frais réalisés en 2015. Encore au mois d'octobre 2015, c'est-à-dire deux mois et demi avant de boucler les comptes 2015, le résultat était toujours en déficit. Il ajoute que si le Canton avait annoncé une remontée des rentrées fiscales plus tôt durant l'année 2015, il aurait peut-être été possible d'agir.

Au niveau des montants budgétés pour le patrimoine financier, il rend attentif au fait que des montants destinés à effectuer des rénovations d'appartement sont prévus, pour autant que les locataires quittent leur logement. Il peut donc y avoir une différence entre ce qui a été budgété et ce qui peut effectivement être réalisé.

M. THORENS conclut en disant que ce système représente une grande difficulté pour gérer correctement les finances communales, même s'il s'agit d'une bonne surprise cette année.

Mme la Présidente passe la parole à **M. KAELIN**.

M. KAELIN indique qu'effectivement des restrictions budgétaires avaient été mises en place à cause des mauvaises prévisions fiscales, mais une partie de ces dépenses vont se reporter sur une autre année. Comme ceci a été dit en commission des Finances, il souligne qu'il vaut mieux que la surprise soit dans ce sens que dans l'autre, malgré la difficulté d'implémenter les prévisions fiscales dans l'élaboration du budget.



Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA revient sur les interrogations de M. AMBROSETTI. Elle indique que les communes sont soumises à des règles comptables extrêmement strictes. Une fois le budget voté, il faut s'y tenir. Il est possible de demander à l'administration communale de freiner les dépenses, mais dans l'autre sens, il faut à chaque fois faire voter le Conseil municipal sur des dépassements de budget. Si ce bénéfice exceptionnel avait été constaté dans les derniers mois de l'année, il aurait alors été possible de revenir en commission des Finances pour, par exemple, demander des crédits budgétaires supplémentaires pour certains postes. Elle fait remarquer que le Conseil administratif est tenu par un système comptable très rigoureux qui ne laisse aucune souplesse. Ceci permet de respecter la volonté du Conseil municipal qui décide d'affecter un budget à un poste précis.

Mme la Présidente passe la parole à M. AMBROSETTI.

M. AMBROSETTI demande comment peut être utilisée la réserve conjoncturelle en cas de coup dur.

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING rappelle que la réserve conjoncturelle pourra être utilisée uniquement en cas de pertes sur un exercice. Il indique que cette réserve conjoncturelle est finalement un sous compte du compte de la fortune. Concernant la fortune, il ajoute qu'elle représente la santé financière de la Commune. Meilleure est la santé financière de la Commune, plus il sera facile d'emprunter le cas échéant et à des taux beaucoup plus favorables. Les bonis successifs permettent d'investir et donc d'augmenter le patrimoine de la fortune.

Mme la Présidente passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS rappelle que ce n'est pas parce que tout n'a pas été dépensé en 2015 que le budget 2017 pourra être augmenté de manière significative. Les communes sont tenues de présenter un budget équilibré et non déficitaire, en tenant compte des prévisions transmises par le Département des finances.

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING indique que lors de l'élaboration du budget 2017, les revenus seront basés sur les chiffres qui seront communiqués par l'Etat. Il sera possible de prévoir une fluctuation de 10% en plus ou en moins, mais il faudra respecter cette contrainte. Seules les charges sont connues d'avance, pour ce qui est des revenus, il faut faire confiance aux chiffres donnés par l'Etat, d'où la difficulté.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA fait remarquer qu'une des difficultés est aussi de ne pas connaître la nature des contribuables. Seules des indications en pourcentage par tranche de contribuables sont transmises. Fort heureusement, elle ajoute que la commune de Collonge-Bellerive ne vit pas exclusivement grâce à un nombre trop restreint de riches contribuables, comme ceci peut être le cas dans certaines communes. Pour certaines communes, un ou deux contribuables peuvent représenter plus de 50 % de leur budget, et lors d'un départ, c'est catastrophique, ce d'autant que les communes ne sont pas informées. Elle ajoute que la situation est assez stable pour la commune de Collonge-Bellerive. Elle indique qu'il s'agit d'une problématique évoquée depuis de nombreuses années à l'ACG.

Mme la Présidente constate qu'il s'agit d'un gros retard de l'administration fiscale. Comme l'a expliqué M. GOEHRING, ce résultat est dû à l'ajustement des rentrées d'impôts des années 2013, 2014. De plus, ces chiffres ne sont pas communiqués durant l'année 2015, mais au moment où les comptes sont bouclés et les budgets déjà votés. Elle relève que c'est extrêmement difficile pour les communes de naviguer à vue et pour ceci, elle remercie le Conseil administratif de garder les budgets équilibrés, afin de maintenir une situation saine. Elle le remercie également d'avoir réussi à faire des économies et donc d'augmenter la fortune de la Commune.

Mme la Présidente passe la parole à M. FALQUET.

M. FALQUET souhaite savoir si ce bénéfice aura des répercussions sur la péréquation intercommunale.

M. GOEHRING répond que le bénéfice n'entre pas dans le calcul de la péréquation intercommunale ; c'est la fiscalité dans son ensemble qui est prise en compte.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA ajoute que si les communes qui contribuent le plus à cette péréquation ont toutes fait des bonis extraordinaires cette année, l'équilibre restera le même. Elle indique qu'à sa connaissance, la commune de Collonge-Bellerive n'est pas la seule à terminer l'exercice avec un boni.

→ Compte d'investissements au 31 décembre 2015

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Tableaux 2015 N°1-9

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Liste des dépassements des charges budgétées 2015

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Rapport de l'organe de révision 2015

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Comptes 2015 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Comptes 2015 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Comptes 2015 du Groupement intercommunal pour une crèche intercommunale L'île aux Mômes

Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Délibérations relatives aux comptes

M. GOEHRING indique que les quatre délibérations liées aux comptes 2015 seront votées lors du prochain Conseil municipal du 9 mai 2016.

M. GOEHRING apporte une précision suite à une question soulevée lors de la commission des Finances du 11 avril dernier au sujet du montant de 31'500 F, relatif aux diverses locations de matériel de la patinoire de Vésenaz. Il donne le détail de ce montant : Plancher pour mise à niveau de la pance multiusage 13'100 F, éclairage 4'400 F, 150 paires de patins 3'100 F, tracteur 4'200 F, surfaceuse 4'700 F, tableau provisoire d'électricité 1'500 F et séparateur de glace 500 F.

Mme la Présidente remercie M. GOEHRING pour cette présentation et passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. RAPPORTS DE COMMISSIONS

– Sociale du 21 mars 2016

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle fait approuver le rapport par l'assemblée.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 21 mars 2016.

Demande du club des Aînés

Mme la Présidente demande à Mme LEITNER-RIAT de lire le préavis de la commission Sociale relatif à la demande du Club des Aînés de Collonge-Bellerive.

Après lecture du préavis, Mme la Présidente soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent d'accorder au Club des Aînés de Collonge-Bellerive le report du montant de 2'000 F figurant au budget 2015 sous la rubrique « matériel informatique », afin de financer des dépenses correspondant à la rubrique « manifestations » dans les comptes 2015, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte d'accorder au Club des Aînés de Collonge-Bellerive le report du montant de 2'000 F figurant au budget 2015 sous la rubrique « matériel informatique », afin de financer des dépenses correspondant à la rubrique « manifestations » dans les comptes 2015.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– Conjointe Aménagement et Environnement et développement durable du 5 avril 2016

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET informe que, comme aucune décision formelle n'a été prise durant cette commission concernant le traitement de la pétition contre le point de récupération, il proposera une décision qui sera votée directement sur le siège, une fois le rapport approuvé.

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING souhaite apporter la correction suivante à la page 5, 5^{ème} ligne : « ...Une nouvelle politique de gestion des déchets est encouragée par le Canton. Elle tend à favoriser les points de récupération de quartier. Cette politique est également en réflexion à la Commune..... ».

Mme la Présidente prend note de cette correction et demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission conjointe Aménagement et Environnement et développement durable du 5 avril 2016.

Mme la Présidente propose, sur la base de ce rapport et comme annoncé par M. CURTET, de procéder au vote d'une décision, afin de finaliser le traitement de la pétition contre l'aménagement du point de récupération à la route d'Hermance, conformément à la loi sur l'exercice des pétitions.

M. CURTET propose la décision suivante : « Le Conseil municipal maintient sa volonté de réaliser l'aménagement du point de récupération sur la parcelle N°8216 qui fait l'objet d'une procédure d'autorisation de construire. Il estime qu'il a traité la pétition et la classe. Il mandate le Conseil administratif d'ouvrir le dialogue avec les riverains sur des adaptations visuelles et phoniques du projet. ».



Mme la Présidente soumet au vote cette décision.

A l'unanimité 17 oui, le Conseil municipal accepte de maintenir sa volonté de réaliser l'aménagement du point de récupération sur la parcelle N°8216 qui fait l'objet d'une procédure d'autorisation de construire. Il estime qu'il a traité la pétition et la classe. Il mandate le Conseil administratif d'ouvrir le dialogue avec les riverains sur des adaptations visuelles et phoniques du projet.

Suite à ce vote, Mme la Présidente indique qu'un courrier accompagné de l'extrait du rapport de cette commission, sera adressé aux pétitionnaires. Elle remercie d'avance le Conseil administratif, comme précisé dans la décision qui vient d'être acceptée, d'ouvrir le dialogue avec les riverains.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– Finances du 11 avril 2016

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 11 avril 2016.

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 28 octobre 2015

Mme la Présidente demande à Mme LAPAIRE de lire le préavis de la commission des Finances Sociale relatif à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 28 octobre 2015.

Après lecture du préavis, Mme la Présidente soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui souhaitent exercer le droit d'opposition du Conseil municipal quant à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 28 octobre 2015 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement du dossier « Dépasser les Bornes » en contribution du budget global de GE200.CH, lèvent la main. »

Par 17 non, le Conseil municipal refuse d'exercer le droit d'opposition du Conseil municipal quant à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 28 octobre 2015 relative à la participation du Fonds intercommunal au financement du dossier « Dépasser les Bornes » en contribution du budget global de GE200.CH.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– Sociale du 12 avril 2016

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 12 avril 2016.

Attribution de subventions à l'étranger

Mme la Présidente demande à Mme REYMOND de lire le préavis de la commission Sociale relatif à l'attribution de subventions à l'étranger.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'attribution de subventions à l'étranger pour 2016 à 26 associations pour un montant de 95'250 F, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'attribution de subventions à l'étranger pour 2016 à 26 associations pour un montant de 95'250 F.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– **Environnement et développement durable du 13 avril 2016**

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING souhaite apporter une modification à la page 2 de ce rapport. Il propose de modifier la phrase du 2^{ème} paragraphe comme suit : « Total des acquisitions : 100'000F. ».

Mme la Présidente prend note de cette correction et demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 13 avril 2016.

Décorations de Noël

Mme la Présidente demande à M. KAELIN de lire le préavis de la commission Environnement et développement durable relatif aux décorations de Noël.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit d'engagement de 100'000 F, destiné à l'achat et la mise en place de décorations lumineuses de Noël sur les aménagements de surface de la Tranchée couverte de Vézenaz, route de Thonon, propriété de l'Etat de Genève, ainsi que sur d'autres sites communaux, suivant les choix définis par la commission, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'ouverture d'un crédit d'engagement de 100'000 F, destiné à l'achat et la mise en place de décorations lumineuses de Noël sur les aménagements de surface de la Tranchée couverte de Vézenaz, route de Thonon, propriété de l'Etat de Genève, ainsi que sur d'autres sites communaux, suivant les choix définis par la commission.

Mme la Présidente informe qu'une délibération relative aux décorations de Noël sera proposée au vote lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 9 mai 2016.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– **Culture et loisirs du 18 avril 2016**

Mme la Présidente informe que cette séance a fait l'objet d'un rapport et d'un procès-verbal.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 18 avril 2016.

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de décision à voter dans ce rapport. Elle remercie l'assemblée et passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJET DE DÉLIBÉRATION

Comme il n'y a pas de projets de délibération à l'ordre du jour, **Mme la Présidente** passe au point suivant.

6. PROJET DE RÉOLUTION

Comme il n'y a pas de projets de résolution à l'ordre du jour, **Mme la Présidente** passe au point suivant.

7. PROJET DE MOTION

Motion 16-02 : Pour assurer l'entretien du parc immobilier communal en 2016.

Mme la Présidente passe la parole à Mme LAPAIRE pour introduire cette motion.

Mme LAPAIRE prend la parole en l'absence du Président de la commission des Finances qui est à l'initiative de cette motion.

Elle explique que le groupe PLR a discuté des excellents résultats de cet exercice comptable. Bien qu'approuvant et félicitant la Commune d'avoir su réagir au mois de juin 2015 de manière prudente suite mauvaises prévisions fiscales, il paraît très important que les bâtiments de la Commune continuent de bénéficier d'un entretien, afin de conserver la valeur du patrimoine immobilier. Elle indique que les économies faites au niveau de l'entretien des bâtiments s'élèvent à un montant d'environ 410'000 F. Cette motion permettra à la commission Bâtiments et logement et à la commission des Finances, de se pencher sur les travaux qui n'ont pas été inscrits dans le budget 2016, en raison des économies demandées, et d'étudier s'ils sont effectivement nécessaires. Le cas échéant, ces travaux seront réalisés en dépassement du budget d'entretien des bâtiments.

Mme la Présidente demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette motion 16-02.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 16-02 pour assurer l'entretien du parc immobilier communal en 2016.

Mme la Présidente demande à M. CURTET de lire la motion 16-02.

Après lecture de la motion et, comme il n'y a pas de questions, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée de voter la motion 16-02 : « Que celles et ceux qui approuvent la motion 16-02 pour assurer l'entretien du parc immobilier communal en 2016, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve la motion 16-02 pour assurer l'entretien du parc immobilier communal en 2016.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente demande s'il y a des questions à l'attention du Conseil administratif et passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET adresse ses félicitations pour le nouveau logo de la Commune. Il le trouve beaucoup plus moderne.

Mme de PLANTA indique qu'effectivement l'entier du papier à lettre de la mairie a été changé. Elle remercie M. CURTET pour ce compliment.

Mme la Présidente passe la parole à M. PONTI.

M. PONTI rappelle qu'une rencontre a eu lieu l'année dernière avec les habitants du chemin du Vieux-Vésenaz, afin de présenter un projet de réaménagement de ce chemin devant l'entrée de la Coop. Il souhaite savoir où en est le dossier.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA annonce que la prochaine commission des Finances du 2 mai prochain va être sollicitée pour un crédit d'étude.

Mme la Présidente passe la parole à M. PONTI.

M. PONTI souhaite également savoir où en est le dossier de réaménagement du skatepark.

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING répond que ce dossier suit son cours. Une société a été mandatée pour effectuer une étude et rencontrer les utilisateurs du skatepark, afin d'identifier les besoins avant de présenter diverses options pour réaménager ce skatepark.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA complète la réponse apportée à M. PONTI concernant le réaménagement du chemin du Vieux-Vésenaz. Elle précise que le crédit d'étude qui sera présenté en commission des Finances ne servira pas à définir le projet, car ceci a déjà été fait en commission. Ce crédit permettra de mandater un architecte, afin d'élaborer un avant-projet de l'ensemble du périmètre défini.

Mme la Présidente passe la parole à M. M. FALQUET.

M. M. FALQUET a entendu qu'un important service à la population allait disparaître très prochainement, il s'agit de la Poste.

M. THORENS répond qu'il fera une communication à ce propos plus tard.

Mme la Présidente souhaite informer le Conseil administratif qu'en raison du fait que la Commune ne soit pas reliée en fibre optique et pas câblée, il faut racheter des télévisions depuis le changement des chaînes françaises. Elle souligne que les frais sont à la charge des habitants et non de la Commune.

M. GOEHRING indique que l'investissement n'est pas le même.

M. AMBROSETTI ajoute au sujet de la fibre optique qu'il ne désespère pas de trouver la bonne personne capable de donner des conseils sur l'avenir de cette technologie, mais ceci semble compliqué.

Comme il n'y a plus de questions, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente demande si un Conseiller municipal désire intervenir, afin de transmettre une communication. Comme ce n'est pas le cas, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

Fermeture de l'office postal de Collonge

M. THORENS annonce, malheureusement, que la Poste a décidé de fermer l'office postal de Collonge.

Il indique qu'en 2009, la Commune avait déjà été approchée une première fois à propos d'une éventuelle fermeture. A l'époque, le Conseil administratif avait demandé de reporter cette décision à cause des travaux liés à la Tranchée couverte de Vézenaz qui allaient rendre plus difficile l'accès à l'office postal de Vézenaz. En novembre 2015, la Poste a annoncé au Conseil administratif que l'office postal de Collonge allait fermer en raison des prestations considérées comme très faibles. Lorsque la Poste a annoncé cette fermeture, deux solutions ont été proposées. La première était le service à domicile, un facteur passe à domicile et offre la possibilité d'effectuer certaines opérations postales, comme cela existe dans de nombreuses communes en Suisse (dont certaines à Genève). La deuxième, était de déplacer l'office de poste dans un commerce communal. Il annonce que cette deuxième solution a été retenue par le Conseil administratif, en collaboration avec la Poste, et que l'office postal sera transféré à l'épicerie Marché Flag qui se trouve à la route d'Hermance.

M. CURTET intervient en mentionnant que les travaux du Quadrilatère vont commencer.

M. THORENS répond qu'effectivement ceci ne va pas simplifier ce changement, mais principalement pour des raisons de parking et non à cause des prestations.

Il précise que l'office de poste de Vézenaz n'est pas remis en cause.

M. THORENS donne quelques chiffres comparatifs entre les prestations effectuées à l'office de poste de Collonge et celles effectuées à l'office de Vézenaz. Il précise qu'il s'agit de chiffres journaliers. Nombre de versements : 170 à Collonge, 763 à Vézenaz. Retraits recommandés : 20 à Collonge, 50 à Vézenaz. Nombres de dépôts de lettres : 66 à Collonge, 528 à Vézenaz. Nombre de dépôts de colis, 6 à Collonge, 47 à Vézenaz.

Il indique que la Poste prétend que les pétitions n'auront aucun effet sur cette décision, il est de leur ressort de décider de transférer ou d'arrêter un service postal.

Il fait part du déroulement passé et futur de ce changement. En novembre 2015, ouverture des discussions avec la Poste. Le 28 mars 2016, décision de la Poste de fermer l'office postal et d'ouvrir une agence postale. Le 28 avril 2016, la Poste informera les usagers concernés. Mi-juin 2016, début des travaux d'aménagement de l'épicerie Marché Flag. Le 4 juillet 2016, ouverture de l'agence postale.

M. THORENS énumère les prestations qui seront fournies par cette agence postale : dépôts et retraits de lettres et colis, achats de timbres, versements sans espèces avec les cartes Maestro et Postfinance, retraits avec la carte Postfinance. Il précise que les prestations de l'office postal de Vézenaz restent les mêmes.

Il ajoute que le patron de l'épicerie, M. SANDRI, est évidemment ravi de cette opportunité et que le personnel de l'office de poste de Collonge ne sera pas licencié, mais réaffecté au sein des activités de la Poste dans la région. Le bail des locaux de l'office postal de Collonge sera résilié et repris par le propriétaire qui est la Fondation immobilière des unions chrétiennes. Concernant les cases postales, il n'a pas encore toutes les informations, mais elles disparaîtront.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET demande si le retrait des recommandés se fera à Vézenaz.

M. THORENS dit qu'il se renseignera et donnera cette information.

Mme la Présidente passe la parole à M. SUTTER.

M. SUTTER demande s'il sera effectivement possible de retirer de l'argent à l'épicerie.



M. THORENS répond qu'il sera possible de retirer de l'argent pour un montant maximum de 500 F, avec une garantie de retrait de 50 F. Ceci dépendra des disponibilités de la caisse du partenaire.

M. SUTTER s'étonne de ceci en voyant la manière dont un office postal est sécurisé. Il se demande comment cette épicerie sera sécurisée.

M. THORENS répond qu'il n'y aura pas beaucoup plus d'argent qu'actuellement et ne pense pas qu'il y aura une sécurité plus élevée à l'épicerie.

Il revient sur la première solution proposée par la Poste, le service à domicile. Même si cette solution peut paraître intéressante, elle n'est pas adéquate pour les personnes qui travaillent, car le facteur passe durant la journée.

Il conclut en disant que ceci n'est bien sûr pas une bonne nouvelle, mais la Poste a une procédure bien établie lors de transfert d'offices postaux et les autorités communales sont toujours consultées.

Mme la Présidente relève qu'il s'agit par contre d'une bonne nouvelle pour l'épicier qui aura certainement une meilleure fréquentation. Ceci se fait déjà dans de nombreux endroits, la Poste n'en est pas à sa première expérience à Collonge-Bellerive.

M. THORENS ajoute encore qu'un des avantages de ce changement sera les horaires étendus.

Mme la Présidente se dit ravie, car les offices de poste sont devenus des vraies épiceries. Alors autant laisser les épiciers faire leur travail et devenir des postiers.

Point d'interrogation

M. THORENS souhaite faire part de changements qui ont eu lieu au sein du comité du Point d'interrogation lors de la dernière assemblée générale du 22 mars dernier. Il informe que Mme Patricia REYMOND, après cinq ans de bons et loyaux services, a souhaité quitter le comité et que Mme Carole LAPAIRE, Présidente de l'association, a pour sa part transmis la présidence à Mme Paola DUCA. Mme LAPAIRE reste membre du comité et continuera à assurer le lien entre la Commune et le Point d'interrogation.

Au nom de la Commune, il souhaite remercier chaleureusement Mme REYMOND et Mme LAPAIRE, pour tout le travail qu'elles ont effectué. La présence de Conseillers municipaux au sein du comité avait été demandée à l'époque, entre autres par Mme Christine MAITRE, afin de remettre sur de bons rails le Point d'interrogation. Aujourd'hui, cette association fonctionne très bien. Il remercie une nouvelle fois Mme REYMOND et Mme LAPAIRE pour leur travail au sein de cette association.

Applaudissements.

Quadrilatère

M. THORENS informe que l'autorisation de construire est publiée dans la FAO depuis le 8 avril 2016, le délai de recours de 30 jours est donc encore en cours. Les travaux préparatoires commenceront à partir du 9 mai. Il s'agira principalement de travaux relatifs aux SIG (eau, électricité,...). Les places de parking vont fortement diminuer, voire disparaître. Des discussions sont encore en cours concernant un parking provisoire. Il ajoute que des informations détaillées seront donnés à la prochaine commission Bâtiments et logement.

Concert à l'épicentre

M. THORENS indique que samedi 30 avril 2016, à 20h30, un concert d'Orioxo & Invités se déroulera à l'épicentre.

Soirée des nouveaux habitants – 25 mai 2016

M. THORENS annonce que le mercredi 25 mai 2016, à 19h00, aura lieu la soirée des nouveaux habitants à la salle des Sociétés. Tous les Conseillers municipaux sont cordialement invités à se rendre à cette manifestation.

M. THORENS ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** passe la parole à M. GOEHRING.

Fête du bicentenaire – 16 mars 2016

M. GOEHRING fait un bref retour sur cette fête qui célébrait l'entrée de Collonge-Bellerive dans le canton de Genève et dans la Confédération Suisse. Il remercie Mmes PENET et RICCI pour leur engagement dans l'organisation de cette belle fête qui a été mise sur pied dans un délai vraiment très court. Il remercie également Mme de PLANTA pour son chaleureux discours. Il rappelle que cette fête a été organisée en partenariat avec la Récré et deux autres commerçants. Les gens sont venus nombreux et il y a eu que des retours positifs. Une grande réussite !

Adjudication pour l'entretien des terrains de football

M. GOEHRING rappelle que le Conseil municipal a demandé au Conseil administratif d'engager un marché public pour l'entretien du terrain A et B du FC Saint-Paul. Il informe que ce marché a été organisé et cinq entreprises ont répondu aux cahiers des charges. Le jury, composé de M. le Maire, MM. François FREY, Christian MARGUELISCH, Nicolas PAULI, Etienne MURISIER et de lui-même, a passé en revue toutes les offres en tenant compte des critères comme le prix, les références, l'organisation, ... Il annonce que l'entreprise Pottu et Seitz a remporté ce marché public. Il s'agit d'une entreprise genevoise habituée à entretenir des terrains de sport et de football sur le canton de Genève. Elle débutera son activité à partir du 1^{er} juillet 2016.

Il ajoute que l'entreprise Maillefer, qui assure actuellement l'entretien des terrains, a terminé en troisième position. Il souligne que toutes les directives imposées par les marchés publics ont été scrupuleusement respectées.

Mme la Présidente passe la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI souhaite réagir concernant la manifestation du bicentenaire. Il regrette que les sociétés communales, notamment la Fanfare, n'aient pas été sollicitées pour prendre une part active dans cette manifestation. A charge de revanche, il ajoute avec humour que le rendez-vous est pris pour dans trois cents ans à l'occasion du demi millénaire !

Durant son intervention, il fait remarquer que son micro fonctionne, mais pas la lumière rouge qui indique que son micro est allumé. Il espère que ceci sera réparé prochainement.

Marathon de Genève

M. GOEHRING informe que le marathon de Genève aura lieu le dimanche 8 mai 2016. Comme chaque année, le parcours traverse la commune de Collonge-Bellerive. Un flyer indiquant toutes les possibilités de contournement du parcours a été envoyé à la population. Il rend attentif au fait que la circulation sera fortement perturbée.

M. GOEHRING ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** passe la parole à Mme de PLANTA.

Plan de site du hameau de Saint-Maurice

Mme de PLANTA indique que le service des monuments et des sites du Canton a reçu que des préavis positifs concernant la mise en zone hameau de Saint-Maurice. Elle ajoute que ce service doit maintenant rendre un préavis de synthèse en principe pour la mi-mai. Ceci permettra à la commission Aménagement de procéder à la phase suivante.

Travaux Vésenaz

Mme de PLANTA informe que le chantier dit du « talus » de la pointe de Vésenaz donnant accès à la place devant la Migros, avance bien. La fin des travaux est attendue pour la fin du mois de juin. Elle trouve cette réalisation très réussie, car elle donne enfin une ouverture sur la place et change complètement la configuration des lieux. Elle rappelle qu'il a également été décidé de planter un arbre majeur, mais ce type d'arbre ne se plante jamais avant l'été, ce sera donc fait en fin d'année.

Ferme Ecuier

Mme de PLANTA annonce que la procédure de recours est enfin terminée. La démolition devrait commencer à partir du 2 mai 2016 et les travaux devraient débuter en septembre 2016.

Enquête publique pour l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile

Mme de PLANTA informe qu'une enquête publique vient d'être affichée aux piliers publics concernant l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile au 171 route de La-Capite, sur le toit de la résidence des Crêts-de-la-Capite. Une demande de préavis devrait donc arriver prochainement à la mairie.

Mme la Présidente demande qui en a fait la demande.

Mme de PLANTA répond qu'il s'agit de Swisscom.

Mme la Présidente s'étonne que l'antenne existante ne suffise pas. Elle rappelle qu'à l'époque, Swisscom avait indiqué que cette antenne allait couvrir une très grande surface et que tout le monde allait être très bien desservi.

Mme de PLANTA indique que cette information vient de lui être transmise ce jour. Elle va être étudiée plus en détails et elle fera un retour lors d'une prochaine séance.

Enquête publique MZ Pallanterie

Mme de PLANTA annonce que l'enquête publique relative à la modification de zone de la Pallanterie est affichée aux piliers publics et que le dernier délai pour les observations est fixé au 2 mai 2016. Elle indique suivre ce dossier de près avec la Président de la Fondation des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie. A ce jour, aucune observation n'a été reçue, mais cela peut encore arriver. Elle rapporte que, si tout se passe bien pour le volet cantonal, une présentation à la commission Aménagement du Grand Conseil sera faite au mois de juin 2016, ce qui voudrait dire que le Grand Conseil pourrait voter le déclassement de cette zone à la fin de l'année 2016. Elle informe également que la Fondation a lancé la révision de ses statuts et qu'il y a bon espoir de reloger tous les locataires du bâtiment de la P9.

Communications de listes d'adresses à des tiers

Mme de PLANTA revient sur la polémique faite dans la presse il y a quelques temps concernant la communication d'adresses d'habitants par les communes à des tiers. Elle informe que la commune de Collonge-Bellerive ne communique aucune adresse en sa possession à des tiers. Si une personne veut obtenir ce type d'information, elle doit faire une demande directement à l'office cantonal de la population qui décide si oui ou non, cette information peut être transmise. Elle ajoute que l'office cantonal de la population transmet généralement ces listes d'adresses uniquement aux services de l'Etat, aux communes, aux établissements de droits publics suisses et aux partis politiques lors d'élections.

Séances sur la traversée du lac

Mme de PLANTA indique que deux conférences publiques sont organisées sur le projet de votation concernant la traversée du lac. La première est organisée par le PLR, elle aura lieu le 28 avril 2016, à

18h30, à la salle communale de Collonge. La deuxième est organisée par le PDC, le 12 mai 2016 à 19h00, à la salle de la Terrasse. Elle invite chacun à s'y rendre, afin d'écouter et discuter avec les représentants politiques cantonaux sur ce sujet qui concerne énormément la Commune.

40 ans du Tennis Club

Mme de PLANTA s'est rendue le samedi 23 avril dernier à la soirée organisée par le Tennis Club de Collonge-Bellerive qui fêtait ses 40 ans. Elle rappelle qu'il s'agit de la plus grosse association sportive de la Commune. Cette très belle soirée s'est déroulée à la salle communale en présence d'environ 150 personnes.

Patrouille des Glaciers

Mme de PLANTA souhaite féliciter les deux représentants de cet hémicycle qui devait participer à la patrouille des Glaciers le week-end dernier et qui se sont entraînés tout l'hiver. La météo n'ayant pas été favorable cette année et la course ayant été annulée, ils seront obligés d'y retourner dans deux ans pour aussi représenter la Commune ! Bravo Carole et Jean-Marie !

Désenchevêtrement des tâches Canton/communes

Mme de PLANTA a eu le plaisir de lire dans la Tribune de Genève de ce jour l'article relatif aux discussions de la commune de Cologny sur un transfert de la piscine de Genève-Plage du Canton à la commune de Cologny. Elle encourage vivement la commune voisine de Cologny d'accepter le transfert de cette installation sportive, car elle pense qu'il sera possible d'y développer une belle intercommunalité.

Mme de PLANTA a terminé ses communications.

Mme la Présidente passe la parole à M. M. FALQUET.

M. M. FALQUET voulait savoir si quelqu'un avait participé à la course des Conseillers municipaux à Bernex.

M. THORENS répond que non. Si Mmes LAPAIRE et REYMOND ne sont pas là, personne ne s'inscrit ! Il précise que M. BIRCHLER était inscrit, mais étant seul, il a renoncé.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET croit savoir que le concierge de l'école primaire de Collonge, M. Fernando CORTEZ, a battu un record lors de cette course.

Mme la Présidente passe la parole à M. M. FALQUET.

M. M. FALQUET rappelle qu'il y avait eu des discussions, afin de profiter de la fête du 1^{er} Août pour organiser un spectacle commémorant le bicentenaire. Il voulait savoir si quelque chose était prévu.

Mme de PLANTA répond que la Commune a invité le Président du Conseil d'Etat, M. François LONGCHAMP, qui fera l'honneur d'être présent. Elle ajoute que le programme de cette manifestation est encore en réflexion, mais relève que les 1^{er} Août de la Commune sont toujours réussis, car le grand spectacle c'est d'être au bord du lac, d'avoir un magnifique feu d'artifice, des démonstrations de wakeboard et une magnifique fanfare !

Mme la Présidente passe la parole à M. SUTTER.

M. SUTTER revient sur l'intervention de M. CURTET. Il indique que M. CORTEZ a gagné la course dans sa catégorie et est 6^{ème} au classement général.

Applaudissements.



Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** prie le public et les Conseillers administratifs de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement d'une demande de naturalisation qui doit avoir lieu à huis-clos.

Mme la Présidente indique que tout le monde est attendu à la salle des commissions pour la traditionnelle verrée.

11. NATURALISATION A HUIS-CLOS

Un dossier de naturalisation est traité.

Mme la Présidente remercie le Conseil municipal et lève la séance à 22h30.

Collonge-Bellerive, le 25 avril 2016.

Commune de Collonge-Bellerive Conseil municipal

Motion : « Pour assurer l'entretien du parc immobilier communal en 2016 »

Auteur(s) : groupe PLR

Date de dépôt : 14 avril 2016

Séance du Conseil municipal : 25 avril 2016

Numéro : M16-02

Constatant :

- Qu'au cours de l'été 2015, les services de l'Etat ont communiqué au Conseil administratif des prévisions relatives à la valeur du centime additionnel communal très en deçà de celles annoncées précédemment et sur la base desquelles le budget 2015 avait été établi.
- Que sur la base de ces nouvelles prévisions, le maintien des dépenses budgétées aurait conduit à un important déficit.
- Qu'en conséquence, le Conseil administratif a pris immédiatement des mesures auprès de l'administration municipale afin d'identifier les dépenses budgétées qui pouvaient être reportées.
- Que dans le cadre de cet exercice, les travaux d'entretien de plusieurs immeubles appartenant soit au patrimoine administratif, soit au patrimoine financier, ont été différés.
- Qu'à l'occasion de la clôture des comptes de l'exercice 2015, et sur la base des dernières estimations fournies par les services de l'Etat, la valeur du centime additionnel communal se révèle être significativement supérieure aux prévisions précédemment communiquées.

Souhaitant :

- Que les bâtiments propriété de la commune puissent bénéficier d'un entretien approprié afin de leur conserver leur valeur et leur utilité.
- Que les mesures nécessaires prises en 2015 par l'administration municipale en matière de report des travaux d'entretien au vu de la baisse de l'estimation de la valeur du centime additionnel se révèlent après coup inappropriées.
- Faire procéder en 2016 à tout ou partie des travaux d'entretien du parc immobilier de la commune budgétés en 2015, mais dont l'exécution a été différée.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à

- Identifier les travaux d'entretien du parc immobilier communal qui ont fait l'objet d'un report en 2015; ceux qui ont été repris dans le budget 2016 et ceux qui ont été reportés sine die.



(Handwritten signature)



- Faire valider par les services de l'administration communale le besoin en 2016 d'exécution de cette dernière catégorie de travaux.
- Présenter la situation aux commissions Bâtiment et Finances puis une Délibération au conseil municipal avalisant la décision d'effectuer tout ou partie desdits travaux en 2016 et le dépassement de budget y relatif.

La motion est acceptée à l'unanimité (17 oui).



Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal du 25 avril 2016

Présentation des comptes 2015

Comptes 2015

Présentation au Conseil municipal du

25 avril 2016



Plan de la présentation

1. Présentation générale / Résultat

Tableau de bouclage des comptes
Evolution des charges et produits de fonctionnement (1995 à 2015)
Population

2. Revenus

Revenus par Natures
Graphique structure des revenus par Natures
Evolution de la valeur du centime additionnel PP (2006 – PB 2016)
Evolution de la valeur du centime additionnel PM (2006 – PB 2016)
Historique des évaluations fiscales 2015

3. Charges

Charges par Natures
Graphique structure des charges par Natures
Constats relatifs aux charges

4. Investissements

Crédits d'engagement terminés au cours de l'exercice
Dépenses d'investissement, patrimoine administratif et financier
Evolution des investissements du patrimoine administratif 1998-2015
Dépenses d'investissement du PA, répartition par fonction
Recettes d'investissement du PA, répartition par fonction

5. Conclusion

Commentaires sur le résultat
Comparaison avec l'exercice 2014
Fin de la présentation / Etude des documents officiels



Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal du 25 avril 2016

Présentation des comptes 2015

Résultat

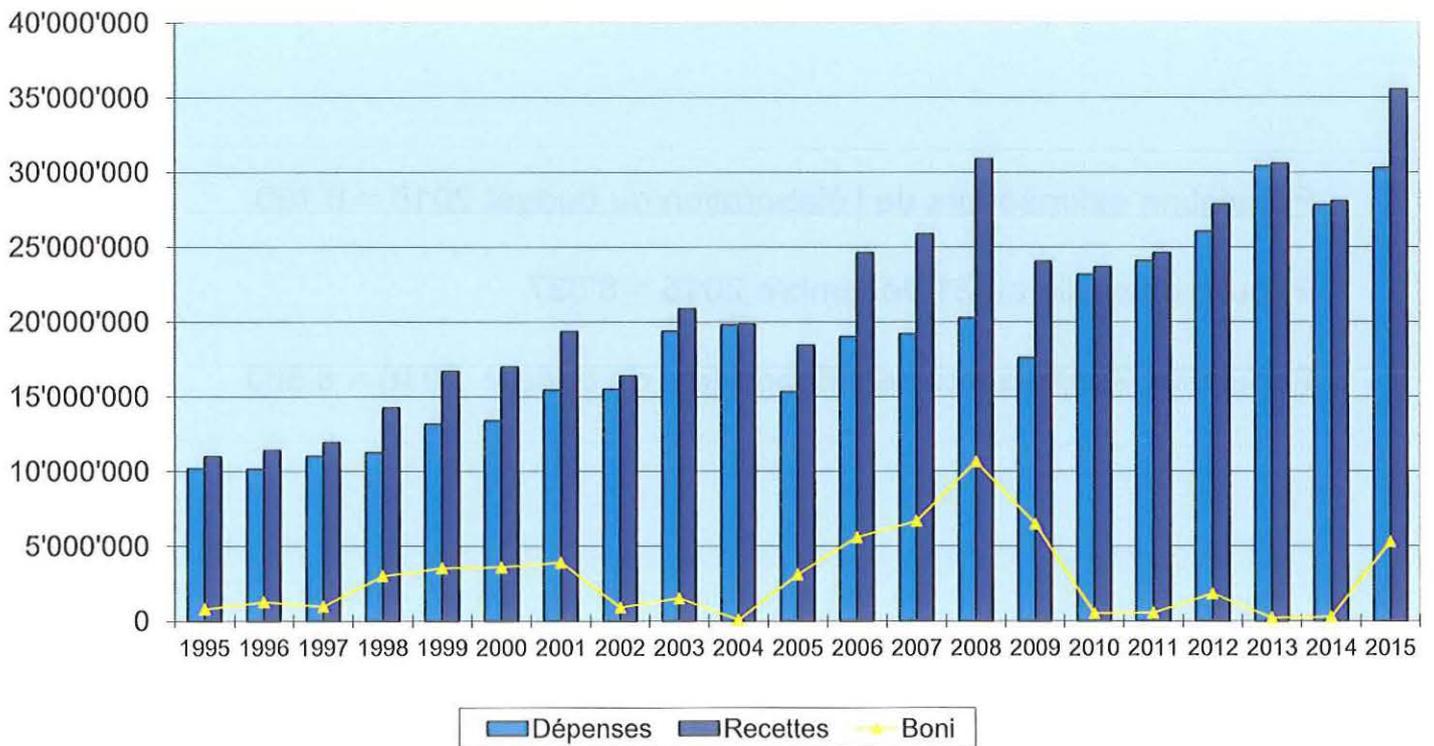


Tableau de bouclage des comptes

Compte de fonctionnement (90)			
Charges	26'159'676.41	Revenus	35'513'491.26
Amortissements	4'089'318.75		
Excédent de revenus	5'264'496.10		
	35'513'491.26		35'513'491.26
Investissements nets (910)			
Investissements	5'982'004.00	Subventions d'invest. et autres recettes	1'693'772.10
		Augmentation des investissements nets	4'288'231.90
	5'982'004.00		5'982'004.00
Financement (911)			
Augmentation des investissements nets	4'288'231.90	Reprise des amortissements	4'089'318.75
Excédent de financement	5'065'582.95	Reprise de l'excédent de revenu	5'264'496.10
	9'353'814.85	Insuffisance de financement	9'353'814.85
Variation de la fortune nette (912)			
Insuffisance de financement	0.00	Excédent de financement	5'065'582.95
Report au Bilan **	5'783'090.85	Report au Bilan	5'982'004.00
Augmentation de la fortune nette	5'264'496.10		
	11'047'586.95		11'047'586.95



Evolution des charges et produits de fonctionnement de 1995 à 2015





Population

Population estimée lors de l'élaboration du budget 2015 = 8'100

Population réelle au 31 décembre 2015 = 8'037

Population estimée lors de l'élaboration du budget 2016 = 8'300



Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal du 25 avril 2016

Présentation des comptes 2015

Revenus

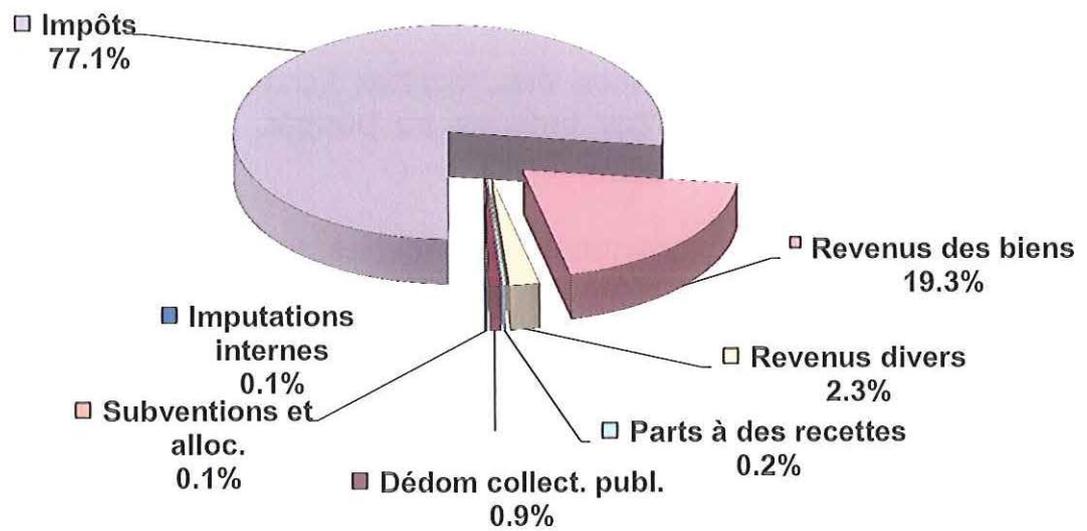


Revenus par Natures

Gr.	Désignation des natures	BUDGET		COMPTES		Variation C15/ B15	
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
40	Impôts (PP+PM)	22'316'070	73.6%	27'377'757	77.1%	5'061'687	22.7%
42	Revenus des biens (loyers parkings, redevances dom pub)	7'017'761	23.1%	6'866'157	19.3%	-151'604	-2.2%
43	Revenus divers (amendes d'ordre, concessions cimetières, émol. admin)	550'200	1.8%	801'154	2.3%	250'954	45.6%
44	Parts à des recettes (impôts spéciaux ex. immobiliers transf. au canton en 2008)	67'000	0.2%	71'730	0.2%	4'730	7.1%
45	Dédom collect. publ.(refacturation tâches intercommunales)	322'600	1.1%	317'783	0.9%	-4'817	-1.5%
46	Subventions et alloc.(bouches incendies, matériel PC)	8'500	0.0%	34'010	0.1%	25'510	300.1%
49	Imputations internes	44'900.0	0.1%	44'900.0	0.1%	0	0.0%
		30'327'031	100.0%	35'513'491	100.0%	5'186'460	17.1%



Graphique structure des revenus par Natures





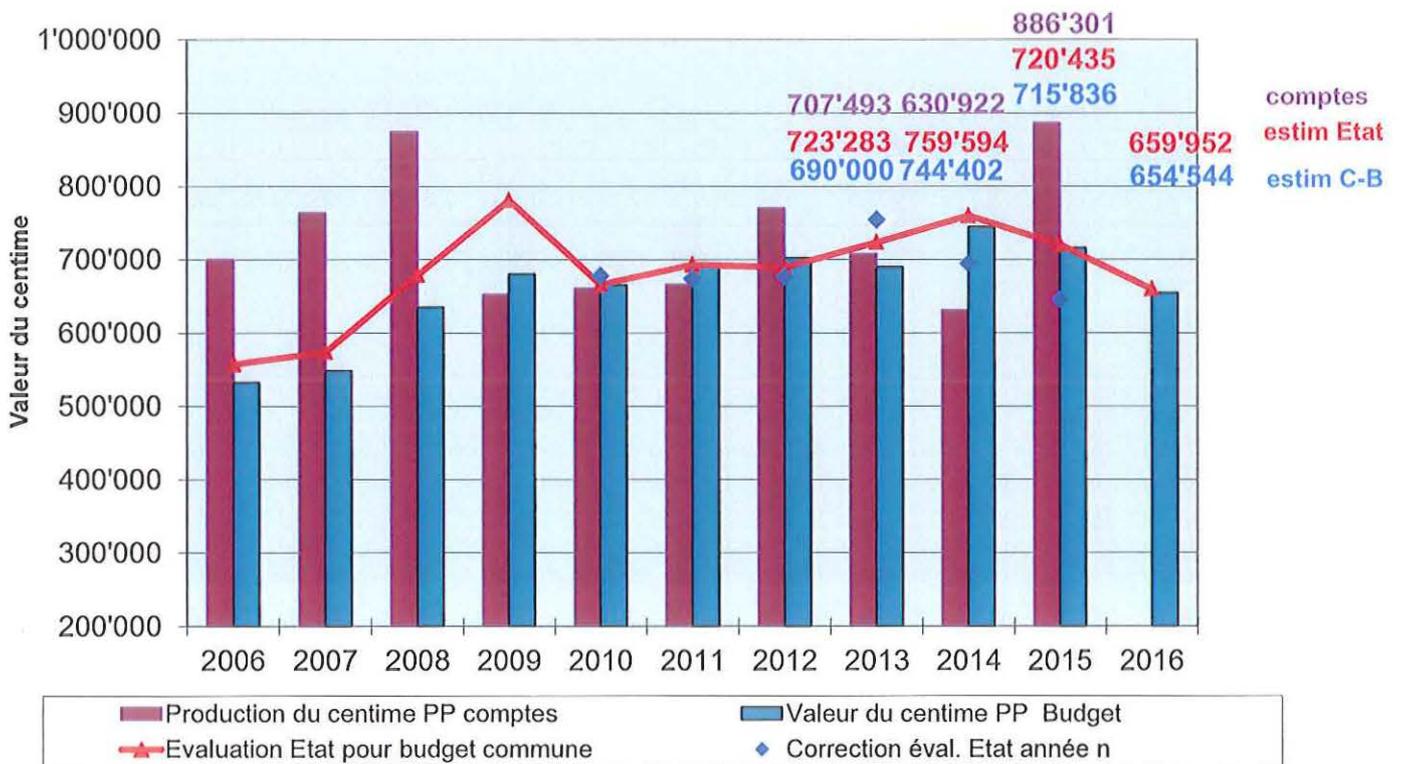
Constats relatifs aux revenus

Les revenus sont supérieurs de 5'186'460, soit 17.1 % par rapport au budget, les explications principales sont :

- Impôts (40) : forte augmentation des recettes fiscales env. + CHF 5'061'687 en comparaison avec les recettes prévues au budget, soit 22,7% de plus que les recettes budgétées.
- Revenus des biens (42) : diminution des recettes due à la baisse du rendement sur fonds propres investis découlant du renouvellement, en 2015, d'emprunts hypothécaires à des taux plus favorables qui servent de base au calcul du rendement des fonds propres investis.
- Revenus divers (43) : augmentation des amendes d'ordres, remboursement de divers sinistres, émoluments restaurants scolaires.

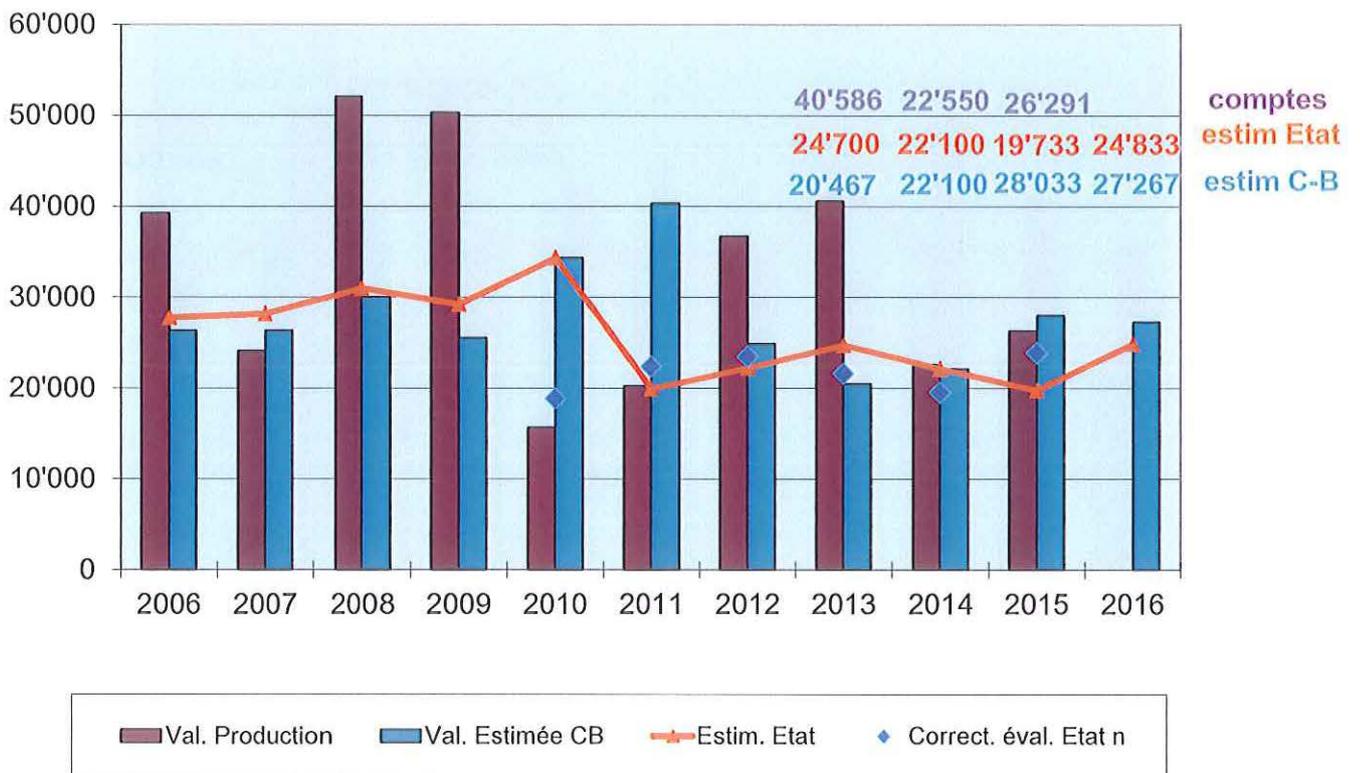


Evolution de la valeur du centime additionnel PP de 2006 au PB 2016





Evolution de la valeur du centime additionnel PM de 2006 à PB 2016





Historique des évaluations fiscales 2015

2015 PP

Evaluation Etat pour budget commune n-1	Evaluation Etat pour budget commune n-1	Correction éval. Etat année n-1	Estimation de la commune pour le budget	Correction éval. Etat année n	Correction éval. Etat année n	Correction éval. Etat année n	Comptes
Mai 2014	Juillet 2014	Octobre 2014	automne 2014	Mai 2015	Juillet 2015	Octobre 2015	24.02.2016
717'431	715'836	720'435	715'836	642'991	633'564	645'301	886'301

2015 PM

Evaluation Etat pour budget commune n-1	Evaluation Etat pour budget commune n-1	Correction éval. Etat année n-1	Estimation de la commune pour le budget	Correction éval. Etat année n	Correction éval. Etat année n	Correction éval. Etat année n	Comptes
Mai 2014	Juillet 2014	Octobre 2014	automne 2014	Mai 2015	Juillet 2015	Octobre 2015	24.02.2016
28'267	28'033	19'733	28'033	25'467	23'667	23'867	26'291



Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal du 25 avril 2016

Présentation des comptes 2015

Charges

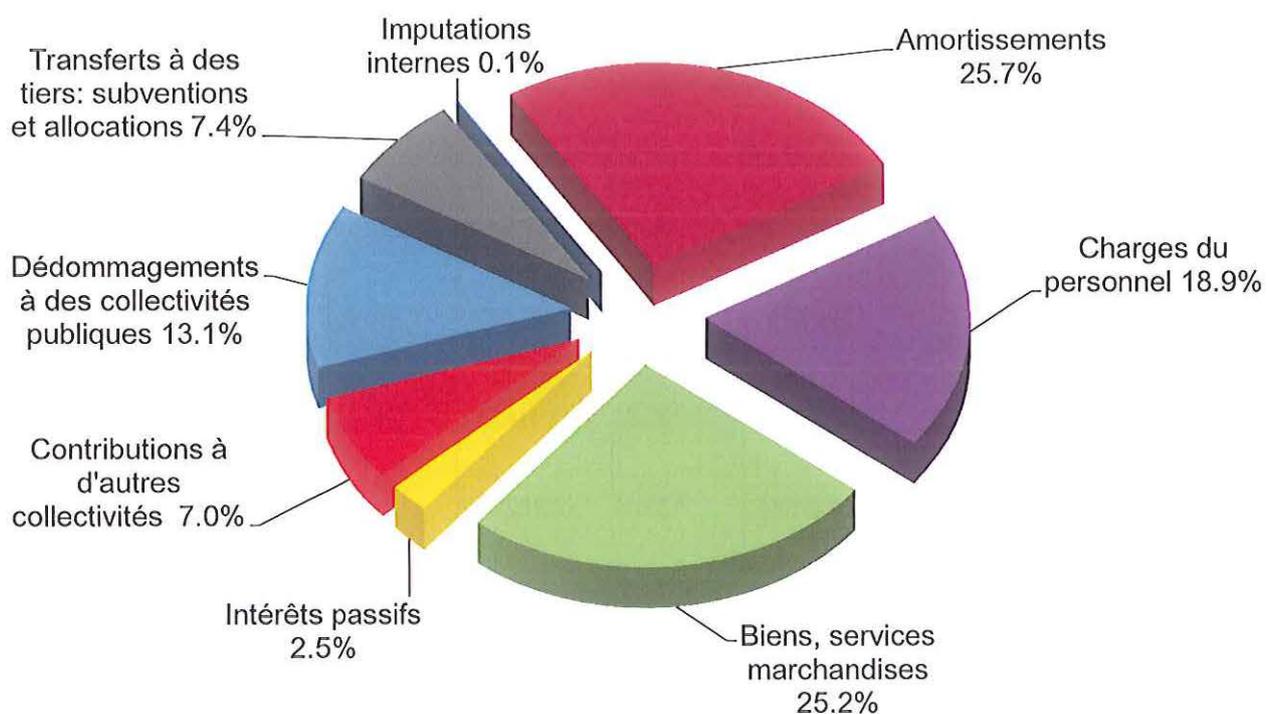


Charges par Natures

Chap.	Désignation des natures	BUDGET	2015	COMPTES	2015	Variation	C 15/B15
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
30	Charges de personnel (y compris CM et CA)	6'230'188	20.6%	5'730'486	18.9%	-499'702	-8.0%
31	Biens, services et marchandises (honoraires régie - nettoyage - avocats - surveillance -etc; entret bâtim.)	9'002'808	29.8%	7'631'343	25.2%	-1'371'465	-15.2%
32	Intérêts passifs	1'123'803	3.7%	756'410	2.5%	-367'393	-32.7%
33	Amortissements (amortissements PA, PF, pertes sur débiteurs (impôts))	4'896'006	16.2%	7'763'219	25.7%	2'867'213	58.6%
34	Contributions à d'autres collectivités (Compensation communes frontalières)	2'443'566	8.1%	2'111'393	7.0%	-332'173	-13.6%
35	Dédommagements à des collectivités publiques (Frais de perception des cts addi, SIS, GIAP, ORPC Lac, crèche intercommunale)	3'931'840	13.0%	3'962'317	13.1%	30'477	0.8%
36	Subventions et allocations (Sociétés sportives et culture et loisirs, aide sociale CH et étranger)	2'522'106	8.4%	2'248'928	7.4%	-273'178	-10.8%
39	Imputations internes	44'900	0.1%	44'900	0.1%	0	0.0%
	Total charges	30'195'217	100.0%	30'248'995	100.0%	53'778	0.2%



Graphique structure des charges par Natures





Constats relatifs aux charges

Les charges sont supérieures de CHF 53'778, soit 0.2% par rapport au budget les explications principales sont :

Intégration de charges supplémentaires pour un total d'environ 3'900'000 dont:

- 3'368'000 : augmentation de la provision sur reliquats d'impôts, conséquence du rétablissement du montant de la provision à 100% (2'353'000 augmentation de la provision pour un taux de 94% + 1'015'000 pour rétablir le taux à 100% comme pratiqué jusqu'à l'exercice 2012)
- 51'000 : amortissements supplémentaires (bouclage du crédit du bâtiment du Point d'interrogation, restaurants scolaires et amort. plan directeur)
- 50'000 : remplacement d'installations de défense incendie (bornes hydrantes)
- 28'000 : repas supplémentaires - restaurants scolaires (+ d'enfants)
- 22'000 : honoraires d'avocats



Constats relatifs aux charges

Réalisation d'économies de charges pour un total d'environ 3'851'000, dont :

- 529'000 ajustements d'amortissements (fibre optique, collecteurs, PGEE)
- 438'000 personnel et charges sociales (réorganisation adm /surnuméraire voirie)
- 410'000 entretien bâtiments (Hermance 95-105/Thonon 152C et 55-57-59/Gd-Clos 6-8-10/Ecole de Collonge, cycle moyen)
- 388'000 honoraires (déchets, études diverses, surveillance plage)
- 332'000 compensation aux communes frontalières
- 299'000 intérêts passifs
- 151'000 subventions (subvention bâtiment église de Vézenaz différée en 2016, CAL arrêt de la procédure d'accréditation)
- 115'000 entretien de divers sites communaux et canalisations
- 48'000 honoraires de surveillance
- 23'000 participation aux frais de l'état civil

Ces économies doivent être mises en perspective avec l'augmentation de la provision sur débiteurs de CHF 3'368'000.



Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal du 25 avril 2016

Présentation des comptes 2015

Investissements



Crédits d'engagement terminés au cours de l'exercice

Objet / patrimoine administratif	Frais d'études et extension restaurant scolaire / école de Collonge - élémentaire	Divers routes 2012
Date délibération C.M.	14.12.09 - 17.05.10	25.06.2012
Crédit voté par C.M.	1'900'000	400'000
Dépenses totales à fin 2015	1'847'734	399'281
Solde disponible	52'266	719

Objet / patrimoine financier	Crédit d'étude parcelle Valentino / achat locaux PPE 61 route de Thonon
Date délibération C.M.	10.12.07 - 22.03.10
Crédit voté par C.M.	11'350'000
Dépenses totales à fin 2015	10'380'976
Solde disponible	969'024

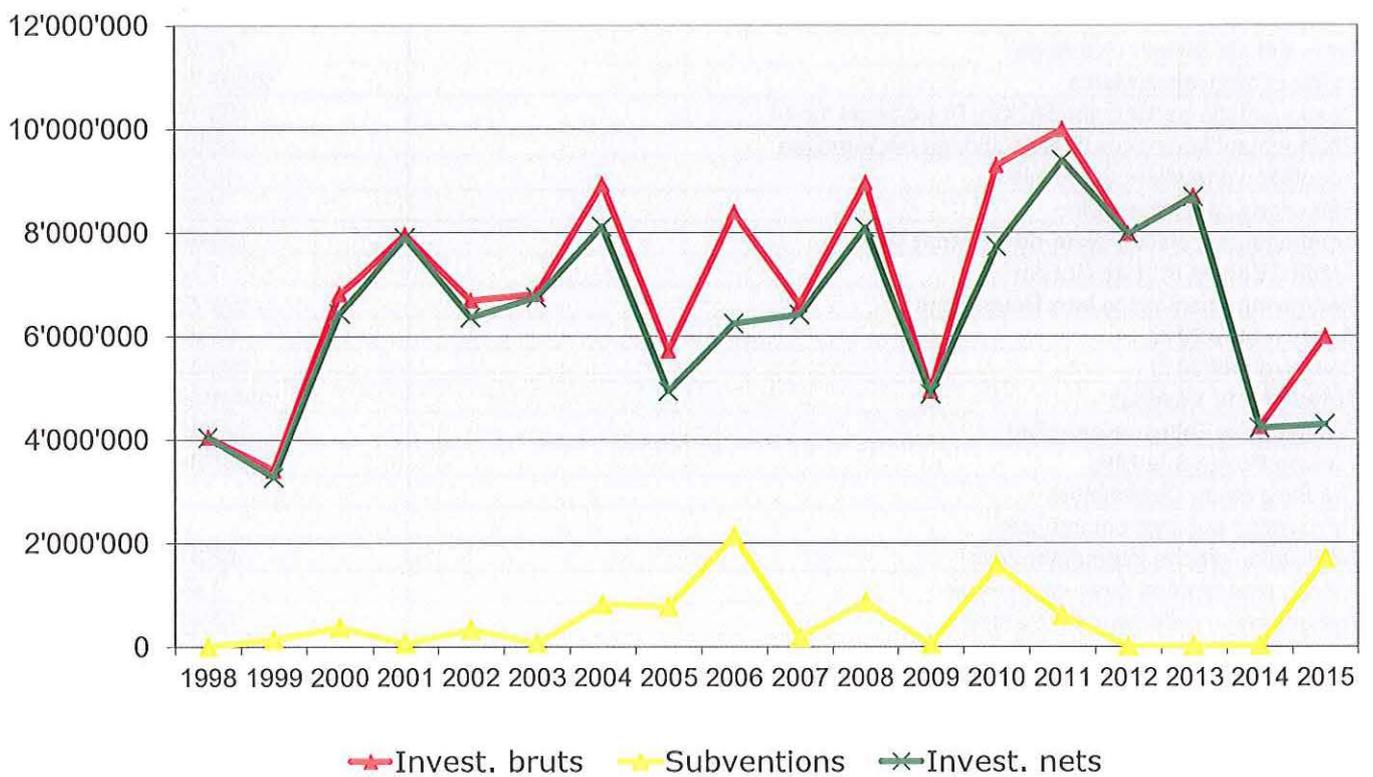


Dépenses d'investissement patrimoine administratif et financier

	Dépenses effectives	
	PA	PF
Immeuble CCCV	478'574	
Frais d'étude réseau chauffage	56'398	
Etude et rénovation Mairie	2'107'713	
Désamiantage parking abri PC Ch. Pré-d'Orsat 12-14	193'179	
Changement luminaires école Collonge cycle moyen	58'630	
Adaptation chaudière Californie	10'157	
Réfection école Passerelle	7'708	
Aménagement place Pointe-de-Vésenaz final	153'692	
Crédit d'Etudes Port de Corsier	1'177	
Réaménagement place jeux Boucaniers	104'739	
Divers routes 2012	58'924	
Divers routes 2015	199'810	
Traversée de Vésenaz	1'451'447	
Giratoire des Tattes-œuvre d'art	124'508	
Parking Pointe-à-la-Bise	538'847	
Crédits d'étude Quadrilatère		515'064
Rénovation auberge communale		1'937'025
Réalisation crèche intercommunale	-63'377	
PGEE, plan général évacuation eaux	4'454	
Réhabilitation collecteur ch. Gentille	87'479	
Remplacement collecteur route de La-Capite	391'081	
Plan Directeur	16'864	
	5'982'004	2'452'089
TOTAL GENERAL DES INVESTISSEMENTS PA + PF	8'434'093	
Investissement PA prévus au Plan quinquennal PA	7'300'200	
Proportion des invest prévus PA par rapport au Plan quinquennal	82%	21

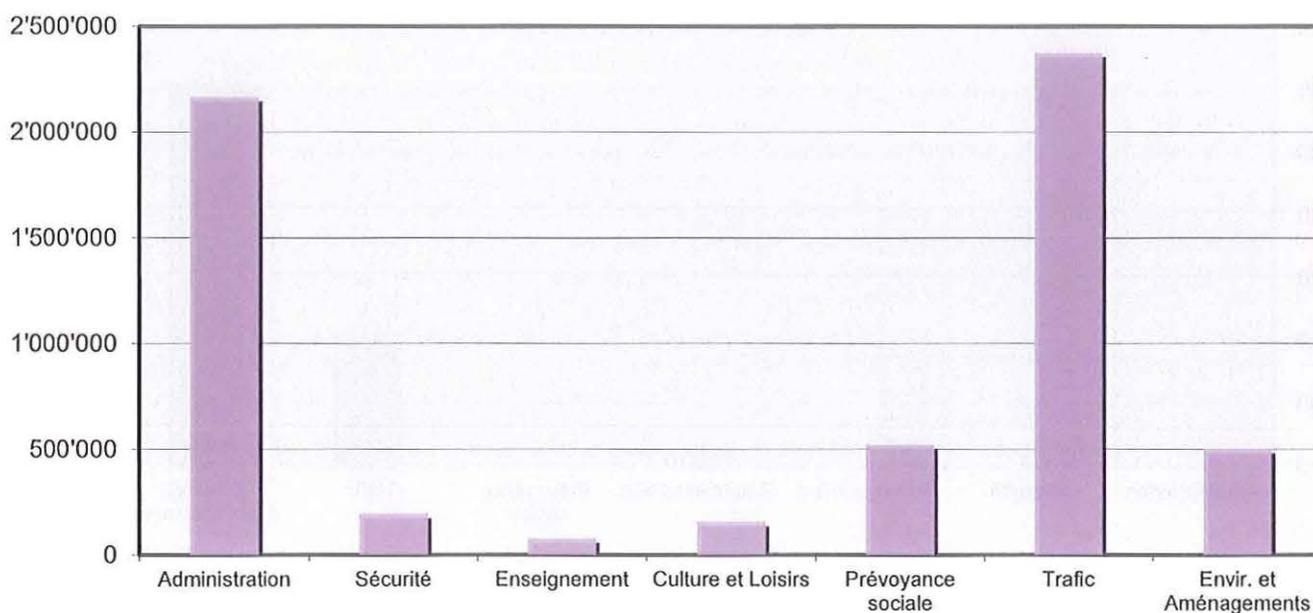


Evolution des investissements du patrimoine administratif 1998-2015





Dépenses d'investissement du PA répartition par fonction



Administration : rénovation mairie / chauffage à distance

Culture et loisirs : aménagements pointe de Vézenaz

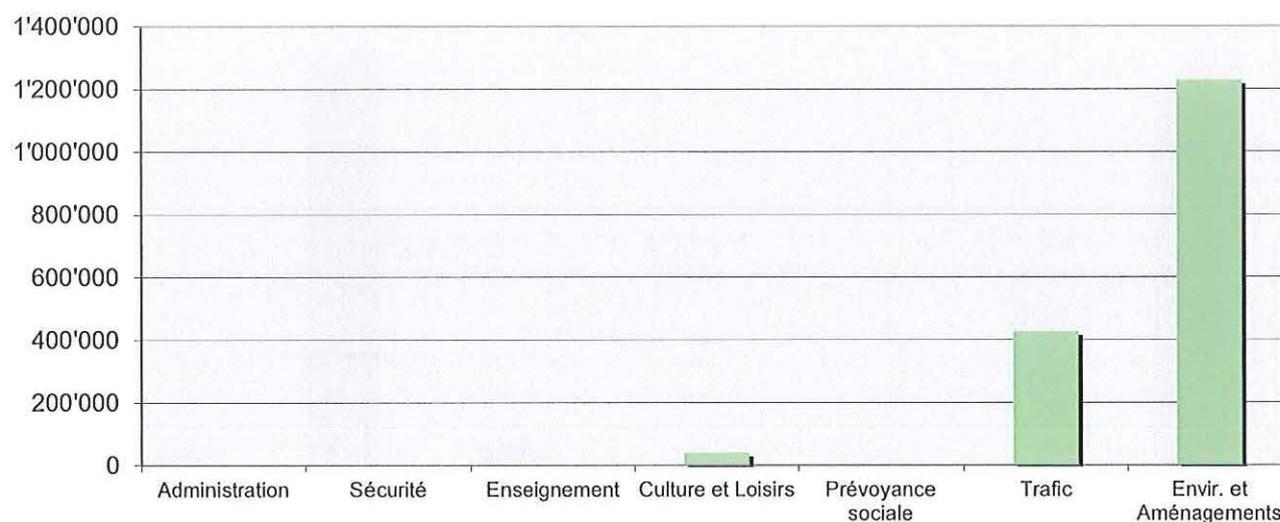
Prévoyance sociale : jeux Boucaniers / aménagements CCCV

Trafic : tranchée couverte de Vézenaz / intervention artistique giratoire des Tattes / parking
Pointe-à-la-Bise

Environnement et Aménagement : collecteurs



Recettes d'investissement du PA répartition par fonction



Culture et loisirs : remboursement prêt association+ contribution de tiers
aménagements Pointe-de-Vésenaz

Trafic : tranchée couverte de Vésenaz : prélèvement sur c/c taxe d'écoulement

Environnement et Aménagements : collecteurs, prélèvement sur c/c taxe
d'écoulement



Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal du 25 avril 2016

Présentation des comptes 2015

Conclusion



Commentaires sur le résultat

Boni de CHF 5'264'496. Ce montant a été attribué en totalité à la réserve conjoncturelle (règlement voté par le CM le 14.12.15)

Ce résultat positif est dû:

- meilleure fiscalité des personnes physiques que prévue au budget pour CHF 5'114'000. Celle-ci provient majoritairement de correctifs des années antérieures
- économies de charges pour CHF 3'851'000 qui ont permis d'absorber quelques dépassements de budget et de contrebalancer la charge qui a été introduite pour augmenter de 94% à 100% la provision sur débiteurs.

Les investissements du patrimoine administratif réalisés par la commune pour améliorer ses infrastructures ont été autofinancés, tout comme les investissements du patrimoine financier.



Comparaisons avec l'exercice 2014

- Le total des charges 2015 s'élève à 30'249'000, il est supérieur de 8.8% par rapport au total des charges de 2014 qui s'élevait à 27'797'000. Toutefois en neutralisant l'effet de la variation de la provision sur débiteurs, le montant des charges 2015 s'élèverait à 26'581'000 et celui de 2014 à 27'716'000 soit une diminution des charges de - 4.1% en 2015.
- Le total des recettes 2015 s'élève à 35'513'000, il est supérieur de 26.6% par rapport au total des revenus de 2014 qui s'élevait à 28'045'000.
- En 2015, les recettes des PP sont en augmentation de 40 % par rapport à 2014. Pour mémoire, les recettes PP de 2014 étaient de 11 % inférieures à celles de 2013.
- Les PM augmentent de 16.6 % après une diminution de 44.4 % entre 2013 et 2014.
- Les charges d'investissement PA et PF sont supérieures de 10.2% par rapport au charges d'investissement 2014.
- La trésorerie communale a augmenté de CHF 1'780'000 par rapport à fin 2014



Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal du 25 avril 2016

Présentation des comptes 2015

Fin de la présentation Etude des documents officiels

Examens des comptes 2015

Comptes 2015 de la Fondation Intercommunale des Terrains
Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

Comptes 2015 du Groupement intercommunal du Centre sportif de
Rouelbeau

Comptes 2015 consolidés du Groupement de la crèche
intercommunale et de la crèche pop et poppa l'île aux mômes
Comptes 2015 du Groupement pour une crèche intercommunale

Délibérations à voter